

**Aux**  
**- Présidents (es) d'Associations**  
**- Responsables de sections**

Objet :  
**Affiliation/Adhésion UFOLEP 2018-2019**

Blois, le 16 Juillet 2018

Madame, Monsieur,

En complément du dossier d'affiliation ci-joint, veuillez trouver ci-dessous des informations sur le fonctionnement du comité départemental UFOLEP 41 **pour la saison 2018-2019** :

## I. Comment s'affilier à l'Ufolep ?

➤ **La première affiliation** (A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018, gratuité de l'affiliation pour les nouvelles associations ou anciennes ayant quitté l'UFOLEP depuis plus de 5 ans)

La structure qui souhaite rejoindre l'Ufolep remplit une demande d'affiliation, sélectionne dans la liste des activités sportives ou de dispositifs toutes celles **réellement pratiquées** en son sein et la signe. Elle peut également décider de garder les certificats médicaux pendant 10 ans ou les transmettre au comité.

La demande d'affiliation est validée selon la procédure interne du comité départemental et de la fédération puis la personne en charge de l'affiliation saisit l'association dans Webaffiligue et donne accès à son espace Webaffiligue-Association pour que les dirigeant.es de la structure puissent commencer à gérer les adhésions et licences de leurs membres ainsi que les différents titres de participation.

### ➤ **Le renouvellement de l'affiliation**

Chaque année, la structure doit renouveler son affiliation. Elle peut le faire via Webaffiligue ([www.affiligue.org](http://www.affiligue.org)) ou en renvoyant la demande de renouvellement d'affiliation pré-remplie fournie par le comité départemental.

Si elle décide de renouveler son affiliation en ligne par son espace Webaffiligue-Association, elle actualise les informations disponibles sur le site, puis imprime le document de réaffiliation, le signe et le transmet au comité, soit en scannant le document et en l'important dans Webaffiligue, soit par mail ou soit par courrier.

Une fois la demande de renouvellement d'affiliation réalisée, l'association peut soumettre les demandes de licences ou titre d'adhésion.

## II. Comment gérer les licences UFOLEP ?

L'UFOLEP propose à tous les adhérents la possibilité de pratiquer plus de 130 activités physiques et sportives, en loisir ou en compétition, en bénéficiant de garanties d'assurances adaptées.

La licence est valable du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Les licenciés peuvent éditer leur licence depuis leur espace Webaffiligue-adhérent ou l'avoir à disposition en version numérique sur leur téléphone. Dans ce cas, elle devra être accompagnée d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité ou passeport).

### ➤ La première demande de licence sportive

Il est possible de demander une licence en ligne, en utilisant Webaffiligue pour une association déjà affiliée ou grâce à un formulaire papier

- 1 Le ou la licencié.e remplit un bulletin d'adhésion d'un membre d'une association affiliée le signe et le renvoie à son association, accompagné d'un certificat médical.
  - 2

<p><u>Version numérique</u> L'association vérifie les informations saisit les informations et importe les documents dans Webaffiligue.</p>	<p><u>Version papier</u> L'association vérifie les informations et transmet le bulletin d'adhésion et le certificat médical si nécessaire au comité.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
  - 3

<p>Le comité reçoit la demande dans son espace Webaffiligue, l'homologue, valide la demande de licence (ou demande des pièces complémentaires) et si le dossier est complet génère la licence.</p>	<p>Le comité reçoit la demande, la saisit dans Webaffiligue, l'homologue (ou demande des pièces complémentaires) et si le dossier est complet génère la licence.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
- L'association et l'adhérent.e peuvent également imprimer la licence depuis Webaffiligue

### ➤ Le renouvellement de licence sportive

Il est possible de renouveler une licence sur Webaffiligue, depuis le compte de l'association ou de l'adhérent.e, ou grâce à un formulaire papier.

- 1

<p><u>Version numérique</u> L'adhérent.e met à jour ses informations personnelles, importe si nécessaire un certificat médical, imprime le bulletin d'adhésion, le signe puis transmet une version scannée à l'association via Webaffiligue adhérent.</p>	<p><u>Version papier</u> L'adhérent.e remplit ou corrige le bulletin de demande de renouvellement d'adhésion remis par son association, le signe et le transmet à l'association.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
- 2

<p>L'association vérifie les informations, les met à jour sur Webaffiligue et, si le dossier est complet, le transfère via Webaffiligue à la fédération en un clic.</p>	<p>L'association vérifie les informations et transmet le bulletin d'adhésion et le certificat médical à l'association par papier ou depuis son espace Webaffiligue-association.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
- 3

<p>Le comité reçoit la demande dans Webaffiligue, l'homologue, valide la demande de licence (ou demande des pièces complémentaires) et si le dossier est complet génère la licence.</p>	<p>Le comité reçoit la demande, l'homologue (ou demande des pièces complémentaires) la saisit dans Webaffiligue et si le dossier est complet génère la licence.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
- 4 L'association et l'adhérent.e peuvent également imprimer la licence depuis Webaffiligue

### ➤ **Cas particuliers des activités « SPORTS MECANIQUES » :**

- **AUTO** : copie du permis de conduire B ou F à fournir pour **tous les adhérents**
- **MOTO** : copie du permis de conduire Moto à fournir pour les anciens licenciés ou du CASM (Certificat d'Aptitude aux Sports Motocyclistes) pour les nouveaux adhérents.

### ➤ **Faire évoluer la pratique au cours de la saison**

Un.e licencié.e désirant pratiquer une activité supplémentaire proposée par son association devra à nouveau faire homologuer sa licence par le comité. Pour cela, il en informe son association qui transmet la demande de modification au comité.

## III. **Comment gérer les certificats médicaux et les questionnaires de santé ?**

La loi du 26 janvier 2016 dite de « modernisation du système de santé » et ses décrets d'application ont modifié les conditions de délivrance et renouvellement des licences sportives. Le décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication, ainsi que l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, en précisent les dispositions qui s'appliquent depuis le 1er juillet 2017.

### ➤ **L'obtention de la licence pratiquant Ufolep**

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive auprès de l'Ufolep est subordonnée à la **présentation d'un certificat médical lors de la première demande de licence sportive, quelle que soit l'activité pratiquée.**

Ce certificat médical, valable trois ans, permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique sportive **sans nécessité que la ou les pratiques soient nommées sur le certificat médical.**

« Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition »

L.231-2 du Code du Sport

### ➤ **Le renouvellement de la licence pratiquant Ufolep**

En fonction de l'activité pratiquée et du statut du ou de la licencié.e, le renouvellement de la licence est soumis au questionnaire de santé auto-administré ou à un certificat médical.

- Si l'activité est soumise au questionnaire de santé, l'adhérent.e devra attester avoir répondu à la négative à toutes les questions du questionnaire (questionnaire qui sera conservé par l'adhérent.e) en cochant la case appropriée sur sa demande de licence. Dans le cas contraire, un certificat médical de non contre-indication est obligatoire.
- Si l'adhérent.e pratique plusieurs activités sportives, soumise à des règles de certificat médical ou de questionnaire de santé différente, la règle qui s'appliquera sera la plus contraignante.

### ➤ **L'ajout d'une activité sportive en cours de saison**

L'activité pratiquée n'étant pas à préciser sur le certificat médical, le comité ou l'association pourront ajouter des activités en cours d'année à un.e adhérent, sans que la personne ait à fournir un nouveau certificat médical, à condition que le certificat soit conforme aux obligations réglementaires et que l'activité choisie n'impose pas de certificat médical annuel.

### ➤ **Le changement d'association Ufolep**

Le certificat médical d'une personne licenciée à l'Ufolep reste valable lors de son changement d'association, à condition de répondre aux obligations réglementaires.

## IV. **L'accompagnement du réseau**

A partir du mois d'Août, un cycle de webconférences « Développement associatif » se tiendra **chaque mardi de 14h30 à 16h**, autour d'une thématique Ufolep, Service Civique, Apac, affiliation et développement associatif. **Au moins une session par mois sera ouverte aux structures affiliées.** Vous recevrez les informations par mail.

## V. **Les évolutions spécifiques Ufolep**

### ➤ **Des évolutions de codes activités :**

- Le code «**24014** - Musculation» devient «24014 - Musculation - Renforcement musculaire»
- Le code «**29042** - Accrobranche» devient «29042 - Accrobranche - Parcours acrobatique»
- Le code «**22007** - Yoga-Qi-Gong-Gymnastiques douces» devient «22007 - Yoga-Qi-Gong»
- **Suppression du code «22004 - Gymnastique d'entretien (APE) (R1)»** remplacé par 3 codes «22012 - Activités de la forme - pratique douce (R1)», «22013 - Activités de la forme - pratiques cardio (R1) » et «25018 - Urban fitness (R2)»
- **Création du code « 26016 - Ecole de vélo (R5) »** qui permet des pratiques exclusivement éducatives et non compétitives de type kidbike.

➤ **Evolution dans la gestion du certificat médical**, avec un certificat autorisant la pratique du sport et renouvelable tous les trois ans, sauf sur certaines activités.

➤ **Sur Webaffiligue**, une page avec les liens vers les sites internet Ufolep.

➤ **L'opération « découverte »** : Au mois de septembre et au mois de janvier, les associations affiliées pratiquant des activités R1 et R2 peuvent proposer des sessions d'essai gratuitement.

➤ **La campagne multisport** permettra aux associations Ufolep multisport et unisport de créer des affiches en ligne.

## VI. **Les évolutions spécifiques sur le site internet de l'APAC** ([www.apac-assurances.org](http://www.apac-assurances.org))

➤ **Déclarations de sinistre en ligne** pour les associations et leurs membres.

➤ **Souscription du contrat Manifestation sportive motorisée** : les Présidents ou Trésoriers des associations peuvent réaliser une demande de devis et souscrire le contrat en ligne.

➤ **Souscription par les associations de contrats temporaires**. Ces souscriptions supposant un paiement par prélèvement, l'association devra au préalable régulariser un mandat SEPA.

**Tous les documents sont téléchargeables sur le site de l'UFOLEP 41 – Rubrique Vie**

*Associative/S'affilier à l'UFOLEP* : <http://www.cd.ufolep.org/loiretcher/>

Pour toute difficulté ou complément d'information concernant l'affiliation, les licences et/ou l'assurance ; merci d'adresser vos demandes par mail à :

- Assurance APAC : [sg@laligue41.org](mailto:sg@laligue41.org)
- Affiliation /Adhésions UFOLEP : [ufolep41@fol41.asso.fr](mailto:ufolep41@fol41.asso.fr)

Nous vous souhaitons une bonne rentrée sportive.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le service affiliation